

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 09 janvier 2017



COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier

Le Conseil de Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Albert GROSPELLIN, délégué et Maire de Vercel

62 PRESENTS : Angélique Detouillon , Joël Barrand, Daniel Cassard ,Anne Cassard, Jean-Claude Joly, Sébastien André remplace Sandrine Corne, Michel Morel, Sandra Ledron , Jean Bouveresse , Jean-Marie Roussel, Paul Ruchet, Agnès Aubert, Jean-Claude Bulle, Claude Henriet, Daniel Brunelles , Thérèse Gury, Alain Petit , Pierre Guillet, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, Catherine Donzelot Tetaz , Denis Donzé , Pierre Magnin Feysot, Christine Gaiffe , Michel Devillers , Régis Bouchard , Pierre François Bernard, Amandine Faivre, Didier Cachod, Isabelle Nicod, Thierry Defontaine, Jean-Marie Tarby, Maurice Grosset , Claude Brisebard , Claude Roussel , Claude Béliard remplace Jacky Morel, Marie-Pierre Cuenot, Rosiane Devillers , Thierry Vernier , Anthony Cuenot , Guy Parola, Jean-claude Manet remplace Marie Jeanne Dromard , Stéphanie Alixant , François Cucherousset , Dominique Girardin, Gérard LImat, Nadia Pouret, Noël Perrot, Jacques Angeli, Annie Ponçot, Colette Lombard, Martine Collette, Christian Parrenin, Gérard Faivre, Patricia Lime, Sylvie Le Hir, Marguerite Viennet remplace David Vivot, Albert Groperrin , Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean Louis Truche, Jean Pierre Peugeot.

6 EXCUSES : Patrice Barrand, Brigitte Taillard, Sylvie Morel Galmard, Hervé Bouhelier, Audrey Prieur, charline Cassard,

5 ABSENTS : Geneviève Colin, Michaël Billerey, Jean Paris, Christian Bertin, Raymond Bassignot

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

Administration Générale :

Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) :

Le nouveau SDCI est entré en application à partir du 01/01/2017.

Le périmètre au 01/01/2017 de la CCPPV s'en trouve étendu aux communes de Les Premiers Sapins, Gonsans et Naisey les Granges.

Mr le maire de BOUCLANS avait présenté en séance communautaire du 15/06/2016 la volonté de sa commune d'intégrer la CCPPV.

Le conseil de Communauté s'est prononcé favorablement à cette intégration à plusieurs reprises.

Seulement, cette intégration ne s'est pas faite dans le cadre de la loi NOTRé et donc du nouveau Schéma.

La commune de BOUCLANS a délibéré à nouveau favorablement sur son choix d'intégrer notre CCPPV hors cadre loi NOTRé (en droit commun). Un conseil municipal a eu lieu dans ce sens le 05/01/2017.

Par ailleurs, les communes d'ETALANS, CHARBONNIERES LES SAPINS et VERRIERRE DU GROSBOIS ont constitué en aout 2016 la Commune Nouvelle d'ETALANS (CNE).

Le conseil municipal de celle-ci a délibéré à l'unanimité son choix de rattacher la Commune Nouvelle d'Étalans au périmètre de la CCPPV dans le cadre spécifique des communes nouvelles le 05/01/2017.

Tous les détails de ces procédures ont été donnés en séance.

- **Le conseil de communauté s'est prononcé à l'unanimité sur l'intégration de la commune de BOUCLANS et de la Commune Nouvelle d'ETALANS dans le périmètre de la CCPPV.**

Services à la population :

Transport à la demande

Le service de Transport à la Demande, lancé le 1^{er} février 2011, connaît un grand succès. Ce service proposé à la population de notre territoire correspond donc à un véritable besoin. Le marché s'est terminé le 23 janvier 2017. Il a été renouvelé pour une durée de 28 mois. La Commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société AIT Mobilité. Tous les détails ont été fournis en séance.

- **Le conseil de communauté s'est prononcé à l'unanimité sur l'attribution de ce nouveau Marché à la société AIT Mobilité.**

Services aux communes :

Approbation des modifications du PLU de la commune d'ETALANS

3 modifications du PLU de la commune d'ETALANS ont été élaborées et présentées ces derniers mois.

Révision n°2

- Extension de 2,8 ha d'une zone UB pour permettre l'implantation d'un nouveau centre d'accueil et de soins et le transfert de l'ESAT
 - Enquête publique pour les 3 révisions du 26/09/2016 au 29/10/2016
 - 3 personnes ont fait part de leurs observations concernant notamment la superficie de l'extension, son impact sur les terres agricoles et sur le paysage, son lien avec les projets de l'ESAT et de SIS.
 - Suite à ces remarques, la commune a proposé de réduire l'extension à 1,9 ha et a apporté au commissaire-enquêteur les éléments de réponses.
 - AVIS FAVORABLE du commissaire-enquêteur sous réserve de confirmer la réduction de la surface de l'extension, d'évaluer la valeur agronomique des terres impactées et de mettre à jour le projet de révision pour tenir compte des diverses remarques contenues dans le PV d'enquête.
- **Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la révision allégée n°2 du PLU d'ETALANS**

Révision n°3

- Extension du site de la carrière à proximité de la RN57
- Enquête publique pour les 3 révisions du 26/09/2016 au 29/10/2016
- 1 personne, représentant la société exploitant la carrière, a fait part d'observations relatives à l'identité et l'activité de l'exploitant et demandant que le règlement autorise les constructions liées à l'activité d'exploitation de carrière.
- AVIS FAVORABLE du commissaire-enquêteur sous réserve de modifier le règlement pour autoriser la construction d'équipement liés aux carrières et de

mettre à jour le projet de révision pour tenir compte évolutions issues de l'enquête.

- **Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la révision la révision allégée n°3 du PLU d'ETALANS**

Révision n°4

- Extension de la zone d'activités économiques communautaire, par modification des zonages A et AU2z, dans le secteur de « La Croix de Pierre »
 - Enquête publique pour les 3 révisions du 26/09/2016 au 29/10/2016
 - 1 personne a fait part d'observation concernant la valeur agronomique des terrains concernés.
 - AVIS FAVORABLE du commissaire-enquêteur sous réserve d'évaluer la valeur agronomique des terres impactées et de mettre à jour le projet de révision pour tenir compte des diverses remarques contenues dans le PV d'enquête.
- **Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la révision allégée n°4 du PLU d'ETALANS**

Toutes les délibérations relatives à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.